

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-cinquième séance – Lundi 31 mai 2010, à 17 h

**Présidence de M<sup>me</sup> Vera Figurek, présidente**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Manuel Tornare* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs, *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne*, *M. Endri Gega*, *M<sup>mes</sup> Danièle Magnin*, *Maria Pérez*, *Annina Pfund*, *M. Georges Queloz*, *M<sup>me</sup> Alexandra Rys* et *M. Jean Sanchez*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, et *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif.

### CONVOCATION

Par lettre du 7 mai 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 mai, mercredi 19 mai et lundi 31 mai 2010, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quelques mots pour vous remercier. Je finis aujourd'hui cette année de mairie. Tout à l'heure, un journaliste me demandait ce que j'avais le plus apprécié... C'est votre réactivité!

Je ne prendrai qu'un exemple, le dossier sur les points du plan lumière, que nous avons traité en septembre 2009. Vous l'avez voté très rapidement et nous l'avons mis en œuvre en décembre. Ainsi, aujourd'hui, non seulement nous économisons 30% de l'énergie électrique que nous dépensions, mais, en plus, nos concitoyennes et concitoyens se plaisent à relever, dans tous les quartiers, une amélioration de la sécurité grâce à une augmentation de la luminosité la nuit.

Je vous remercie, au nom du Conseil administratif, d'avoir eu cette réactivité pour ce dossier, comme pour tous les autres, et de la confiance que vous m'avez faite. Je souhaite pour vous tous et pour nous, conseillers administratifs, de finir cette législature comme nous l'avons commencée, en travaillant d'arrache-pied pour la collectivité. (*Applaudissements.*)

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Les séances de ce soir ne pourront pas être diffusées sur TV Léman bleu étant donné que d'importantes manifestations ont été prévues depuis fort longtemps.

Le bureau excuse l'absence de M. Manuel Tornare, qui représente la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Shanghai. Les objets qui le concernent seront reportés à la prochaine séance. J'excuse également l'absence de M. Pierre Maudet pour la première partie de soirée, de 17 h à 19 h, ainsi que l'absence de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno pour les deux séances de ce soir.

Nous vous rappelons le tournoi de football des élus, dimanche 20 juin, au Stade de Genève. Vous pouvez vous inscrire auprès de M<sup>me</sup> Marie Chappuis.

Je cède la parole à M<sup>me</sup> Linda de Coulon, afin qu'elle donne lecture de la lettre de démission de M. Charly Schwarz du conseil de la Fondetec. L'élection de son remplaçant aura lieu lors de notre session des 8 et 9 juin 2010.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 19 mai 2010

Madame la présidente,

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de la démission de ma charge de membre du conseil de fondation de la Fondetec.

En accord avec le président du Parti radical de la Ville de Genève, qui me lit, je continuerai à représenter la fraction radicale au sein du conseil de la Fondetec jusqu'à la désignation, par votre assemblée, d'un-e remplaçant-e.

Je vous prie de recevoir, Madame la présidente, mes salutations distinguées.

*Charly Schwarz*

Copie: président du Parti radical de la Ville de Genève  
directeur de la Fondetec

**La présidente.** Je donne la parole à M<sup>me</sup> Martine Sumi, afin qu'elle lise la lettre de démission de M. Miltos Thomaidès du Conseil municipal. Quelle tristesse...

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 27 mai 2010

Chère Madame Cabussat,

Je vous prie de transmettre à la présidente du Conseil municipal ma démission du Conseil municipal avec effet au 7 juin 2010.

Bien que ma présence au sein du Conseil municipal fût brève, c'est avec un grand plaisir et beaucoup d'intérêt que j'ai participé aux travaux des diverses commissions.

Je vais dans l'avenir continuer à suivre avec grande attention les travaux du Conseil municipal en relation avec ma charge de secrétaire général de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, le Conseil municipal étant statutairement l'organe de surveillance de cette dernière.

Avec mes salutations les meilleures.

*Miltos Thomaidès*

Motion: information sur la valeur patrimoniale des locaux appartenant à la Ville

**3. Motion du 18 février 2009 de M<sup>mes</sup> Isabelle Brunier, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Christiane Olivier, MM. Grégoire Carasso et Gérard Deshusses: «Pour une meilleure information des locataires et usagers des locaux appartenant à la Ville concernant la valeur patrimoniale de ces lieux» (M-849)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le parc immobilier de la Ville de Genève comporte de nombreux bâtiments, appartements et locaux ayant conservé une substance patrimoniale importante et intéressante;
- que certains de ces bâtiments sont classés, inscrits à l’inventaire, situés dans un plan de site ou un périmètre de protection, et que d’autres, bien que ne bénéficiant pas de ces mesures, peuvent être assimilés aux précédentes catégories du fait de leur valeur;
- que cette valeur patrimoniale constitue une plus-value culturelle qui participe à maintenir l’identité de notre ville et véhicule des éléments de sa mémoire collective;
- que bien des usagers et locataires de ces locaux et lieux ne sont pas conscients de cette valeur, et risquent, involontairement et par manque d’information, de porter atteinte à la substance existante (et cela bien qu’ils ne soient pas censés effectuer de travaux sans autorisation de la Ville, propriétaire);
- que, grâce à la Conservation du patrimoine architectural de la Ville, la documentation concernant ces édifices existe déjà en grande partie et qu’elle ne nécessiterait que d’être diffusée sous la forme la plus appropriée aux locataires et usagers,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir d’informer désormais tous les actuels et futurs locataires et usagers d’édifices prestigieux, de locaux commerciaux ou de logements situés dans des édifices à valeur patrimoniale de l’attention que cette donnée implique;
- de présenter un concept permettant la diffusion de ces informations selon les moyens les plus adéquats.

**La présidente.** Avant de donner la parole aux motionnaires, le bureau aimerait saluer à la tribune du public M. Fabiano Forte, M<sup>me</sup> Christina Meissner,

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4761.

Motion: information sur la valeur patrimoniale des locaux appartenant à la Ville

M. Roger Deneys et M. François Lefort, députés au Grand Conseil. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier** (S). Cette motion a une origine assez lointaine mais dont certains se souviendront sûrement. Elle remonte principalement à la visite que la commission des travaux et des constructions avait pu faire à l'automne 2007, si je ne m'abuse, de la magnifique maison de l'Impératrice, qui appartient à la Ville de Genève et qui est occupée par la Mission permanente de l'Italie auprès des Nations Unies.

A cette occasion, certains commissaires avaient été assez choqués de constater le relatif mauvais état intérieur de cette maison, que, d'ailleurs, le crédit ne conduisait pas à restaurer, si ce n'est de magnifiques toiles peintes remontant au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces toiles se trouvaient – et se trouvent certainement de nouveau, si la restauration est terminée – dans le bureau du consul d'Italie.

A cette occasion, nous avons pu remarquer que M. le consul, qui nous avait gentiment reçus dans son bureau, était en train de fumer son cigare dans cette salle. Bien sûr, on peut se dire qu'il a peut-être tous ses droits, mais il n'empêche que cette salle est garnie tout à son entour de toiles peintes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous avons tous été un peu choqués de constater ce manque de respect de la part du ressortissant d'un pays qui compte beaucoup d'œuvres d'art dans ses murs.

A ce constat s'est additionné celui que j'avais déjà fait depuis longtemps avec de simples locataires, qui peuvent occuper des maisons prestigieuses. En fait, la Ville de Genève a la chance de posséder beaucoup de bâtiments de différentes époques, intéressants du point de vue patrimonial, qui servent à différents usages, par exemple des magasins, des logements, des maisons plus prestigieuses comme celle dont je viens de parler.

Souvent, les locataires, pas par volonté de mal faire mais simplement par manque d'information sur la vraie valeur de la chose qui leur est louée, la dénaturent de différentes manières. J'ai quelques exemples de stucs, de trumeaux de cheminées, de moulures de plafonds repeints à la peinture acrylique de couleur vive, et d'autres choses de ce même genre.

On n'a pas manqué de dire que la Ville pourrait faire payer aux locataires les réparations éventuelles au moment de leur départ. Mais, en réalité, ces dégâts sont parfois de simples transformations malheureuses et il suffirait de transmettre une information à tous les locataires de la Ville, pour tous les bâtiments, lors de la signature du bail ou de l'état des lieux. La meilleure façon serait à déterminer, mais ce pourrait être sous forme informatisée.

C'est d'autant plus facile que nous disposons d'une unité conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève, qui a rédigé des rapports sur qua-

Motion: information sur la valeur patrimoniale des locaux appartenant à la Ville

siment tous ces bâtiments, prestigieux ou non. C'est simplement un problème de communication des informations qui, pour le moment, ne se fait pas, ou pas suffisamment.

C'est cette question que la motion M-849 a voulu relever. Nous proposons de la renvoyer au Conseil administratif pour que des mesures finalement assez simples soient prises, telle une information pour les locataires sur la page de l'unité conservation du patrimoine architectural du nouveau site internet de la Ville de Genève. Mais tout le monde n'a pas accès à l'internet, ou n'a pas l'idée d'aller y chercher ce genre d'informations, et un petit courrier pourrait être adressé une fois ou l'autre à tous les locataires.

**La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix; elle est acceptée par 51 oui contre 4 non.**

Elle est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir d'informer désormais tous les actuels et futurs locataires et usagers d'édifices prestigieux, de locaux commerciaux ou de logements situés dans des édifices à valeur patrimoniale de l'attention que cette donnée implique;
- de présenter un concept permettant la diffusion de ces informations selon les moyens les plus adéquats.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**La présidente.** Le point suivant à notre ordre du jour est la motion M-859, intitulée «Pension en espace de vie enfantine et crèche: diminuer le taux d'effort pour les familles aux revenus en dessous de 30 000 francs». Or M. Tornare a demandé le report des objets qui le concernent, comme je l'ai annoncé dans les communications du bureau du Conseil municipal... (*Protestations.*) Vous voulez que nous traitions de ce point? Nous votons!

**Mis aux voix, le traitement de la motion M-859 est accepté par 41 oui contre 9 non.**

Motion: prix de pension en espace de vie infantine et crèche

**4. Motion du 6 avril 2009 de M<sup>mes</sup> Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Véronique Paris, MM. Gérard Deshusses, Christophe Buemi et Christian Lopez Quirland: «Pension en espace de vie infantine et crèche: diminuer le taux d'effort pour les familles aux revenus en dessous de 30 000 francs» (M-859)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- le tarif applicable actuel pour le calcul des prix de pension en espace de vie infantine et crèche échelonne un taux d'effort entre 9 et 12% volontairement plafonné à un revenu de 150 000 francs afin de conserver, voire de développer, la bonne mixité sociale dans les institutions de la petite enfance;
- de nombreuses associations féminines ont mis en exergue l'effort trop important pour les tout petits revenus familiaux lors du paiement du prix de pension pour leurs enfants en espace de vie infantine et crèche,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de diminuer le taux d'effort pour les familles dont le revenu se situe en dessous de 30 000 francs.

**M<sup>me</sup> Martine Sumi** (S). La présente requête de repenser la calculation du taux d'effort du coût des pensions pour les tout-petits en crèche a pour objectif principal de diminuer la proportion d'effort pour les familles avec un très bas revenu. Deux fois deux chiffres pour illustrer mon propos.

Au plafond du tableau des tarifs en vigueur actuellement, le prix de pension facturé à des parents disposant d'un revenu annuel déterminant net de 150 000 francs avoisine les 18 000 francs par an. Cela représente un taux d'effort pour les familles de 12%. Après avoir réglé ce prix de pension, le budget de cette famille dispose encore de la coquette somme de 132 000 francs.

Au bas de l'échelle, par contre, pour un revenu de 25 000 francs, le prix de pension s'élèvera à 2700 francs par année. Un taux d'effort plus bas, certes, mais tout de même de 9%, mais qui ne laisse surtout que 22 300 francs pour établir son organisation budgétaire.

Certes, et c'est bien ainsi, la Ville de Genève est très attachée à la diversité sociale dans les institutions de la petite enfance sur son territoire. Cela se tra-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Annonce, 6220.

## Motion: prix de pension en espace de vie enfantine et crèche

duit en effet par une échelle des pensions réfléchiée pour ne pas dissuader les familles à revenus confortables de placer leur enfant aussi en institution de la petite enfance.

Ce que souhaite la présente motion correspond en fait à une très importante préoccupation des familles modestes, estudiantines et/ou monoparentales, à savoir que la table de tarification soit réexaminée sous l'angle d'une charge de pension grevant moins lourdement les très petits revenus. Les motionnaires suggèrent de répartir ce manque à gagner en augmentant légèrement la tarification des familles du plafond supérieur, voire en ajustant ce plafond pour soulager les familles ne disposant pas d'un revenu suffisant pour vivre dignement.

Les motionnaires sont d'avis que cette demande soit renvoyée à la commission de la cohésion sociale afin de l'étudier avec l'aide de la Délégation à la petite enfance.

Un amendement a été préparé. La motion ne demande en fait que de diminuer le taux d'effort pour les familles à bas revenu. Mais pour que le manque à gagner offert à ces familles à très bas revenu soit compensé, nous avons rédigé un amendement pour compléter ainsi la fin de l'invite:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de diminuer le taux d'effort pour les familles dont le revenu se situe en dessous de 30 000 francs *et de répartir ce manque à gagner en augmentant le taux d'effort pour les ménages dont le revenu atteint plus de 100 000 francs.*»

Je dépose cet amendement sur votre bureau, Madame la présidente.

*Préconsultation*

**M. Jacques Baud** (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que voilà une belle hypocrisie! Parce que 30 000 balles par an, ça fait 2500 francs par mois pour une famille. Je n'en connais pas une seule qui peut vivre avec ça... Quand elle aura payé les assurances, le loyer et le reste, elle crèvera de faim! Par là même, ces 30 000 francs rendent cette motion inapplicable, parce que la personne qui a 30 500 francs, elle, n'y aura pas droit.

Alors, arrêtons ces hypocrisies, soyons sérieux! Je regrette, cette motion, elle se fout de la gueule des pauvres!

## Motion: prix de pension en espace de vie infantine et crèche

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Chers collègues, pour nous, démocrates-chrétiens, cette motion n'a pas de sens aujourd'hui. Dans notre ville, nous avons déjà un des systèmes les plus égalitaires qui soient et nous pouvons offrir une place à toutes les bourses. Notre effort doit se concentrer sur une mise à disposition des places pour tous les enfants dont les parents travaillent.

Il ne faut pas oublier que notre mission première, vu l'urgence, est de soulager les parents qui ne sont pas auprès de leur enfant par obligation. Offrir la quasi-gratuité aux revenus de moins de 30 000 francs par an n'est pas notre priorité. L'argument selon lequel on garde un enfant pour chercher du travail, je le comprends, ainsi que mon groupe. Mais prendre le risque de pousser un autre parent au chômage parce qu'il ne trouve pas de moyen de garde pour son enfant est une aberration.

Si nous voulons dénoncer un dysfonctionnement dans les crèches et leurs barèmes, permettez-moi de vous donner un exemple criant. Regardons au contraire les hauts revenus. Comme vous le savez, chaque parent doit fournir des documents, fiche de salaire, fiche d'impôt notamment, pour la fixation de son paiement mensuel. Mais quand votre revenu est supérieur et que vous atteignez le plafond, vous n'avez aucune obligation de fournir des documents. Par conséquent, comment savoir si madame ou monsieur, ou les deux travaillent?

Certes il est bon que son enfant apprenne à socialiser, mais pas sur le dos de notre classe moyenne qui travaille. N'est-ce pas là, chers collègues, une source d'injustices? Car, pour nous, démocrates-chrétiens, vu la difficulté de nos habitants à placer leur enfant, nous voulons que les gens qui n'ont pas le choix au regard de leur activité professionnelle puissent mettre leur petit en institution en priorité.

Par conséquent, nous refuserons cette motion et nous vous invitons à faire de même.

**M. Olivier Fiumelli (R).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je souscris pleinement aux propos pleins de bon sens et de défense de la classe moyenne que vient de tenir mon ami du Parti démocrate-chrétien, Alain de Kalbermatten. J'ajouterai que cette motion socialiste part, comme d'habitude, d'une très bonne intention. On est au pays des Bisounours, tout va bien, mais, dans la réalité, si on regarde attentivement les chiffres, cela ne veut strictement rien dire. On ne peut pas, comme cela, dire: «Les gens qui ont plus de 100 000 francs doivent payer toujours plus...»

J'aimerais quand même rappeler qu'on a une fiscalité assez défavorable aujourd'hui pour la classe moyenne, comprise entre 70 000 francs et 200 000 francs.

## Motion: prix de pension en espace de vie infantine et crèche

A Genève, pour une famille avec plusieurs enfants, 200 000 francs, ce n'est pas énorme. En effet, après toutes les charges obligatoires auxquelles nous devons faire face, il ne reste pas grand-chose à la fin du mois. Je vous rappelle qu'on a quand même un système d'imposition directe qui reste très progressif dans un but de redistribution. Les familles entre 100 000 et 200 000 francs sont donc assez assommées par la fiscalité.

D'autre part, pour atteindre les objectifs que se fixe le Parti socialiste, le groupe radical vous a déjà apporté une solution que le Parti socialiste a refusée, à savoir la mise en place des bons de garde précisément pour les familles dont le revenu est de moins de 30 000 francs. Vous avez refusé cette proposition sans discussion.

Je vous rappelle aussi que pour les familles appelées aujourd'hui les *working poor*, c'est-à-dire celles qui ont un emploi et qui travaillent, mais sans parvenir à joindre les deux bouts du fait de la faiblesse de leur salaire, le Conseil d'Etat, à l'initiative du magistrat radical, a mis en place un système de prestations complémentaires pour ceux qui en auraient le plus besoin. Ce système est financé par l'impôt et pas seulement en prenant aux soi-disant riches pour donner aux pauvres.

Un certain nombre de solutions ont déjà été trouvées. Cette motion, comme c'est souvent le cas, part d'une bonne intention mais, dans la réalité, elle est totalement inopérante. Elle risque juste de faire en sorte que ceux qui ont les moyens et qui n'arriveront plus à financer les crèches trouveront d'autres solutions. Ils prendront des mamans de jour, voire des mamans de jour en situation illégale et, finalement, le budget de la petite enfance aura vraiment un gros problème de financement.

Aujourd'hui, le budget de la petite enfance est quand même passablement financé par les parents et, si vous voulez mettre à mal ce financement, continuez avec des motions aussi simplistes que celle-là!

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste a évidemment eu une réflexion depuis le dépôt de cette motion, qui date, comme vous l'avez vu, d'un certain temps, puisque nous avons accumulé du retard dans nos travaux. Nous pensons que la commission de la cohésion sociale saura discuter du montant indiqué dans cette motion pour deux raisons.

D'une part, nous partageons les soucis exprimés par M. Baud tout à l'heure. Nous savons que 30 000 francs, aujourd'hui, c'est effectivement un salaire annuel nettement en dessous du salaire minimum garanti de 4000 francs par mois, modulable selon les régions, préconisé par les organisations syndicales et les partis de gauche. Nous espérons d'ailleurs que vous serez nombreuses et nombreux à sou-

## Motion: prix de pension en espace de vie infantine et crèche

tenir cette revendication, étant donné, nous le voyons, que vous partagez le souci de répondre aux besoins des plus défavorisés.

D'autre part, nous avons entendu les arguments développés par M. Fiumelli. Il est vrai – il est vrai – qu'une partie de la classe moyenne, ce qu'on appelle en sociologie le bas de la classe moyenne, n'est pas à l'abri du phénomène qui a été évoqué, c'est-à-dire celui des *working poor*. Nous pensons également qu'une réflexion sur ces montants sera nécessaire, compte tenu, en fait, de la statistique des ménages et non pas du salaire médian, qui a souvent l'occasion de nous faire oublier les salaires qui sont bien en dessous.

Encore une fois, nous espérons que les réflexions menées aujourd'hui sur le salaire minimum seront une source d'inspiration pour répondre à cette motion.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Si cette motion pose effectivement un certain nombre de problèmes, la première question que nous devons nous poser en commission sera de savoir combien de personnes seront concernées. Aujourd'hui, comme cela vient d'être très bien dit, vivre avec un si petit revenu est impossible en ville de Genève. J'espère que c'est le cas de très peu de monde. De toute façon, cela n'aurait pas un impact très fort sur nos finances. Mais nous réglerons ces choses en commission.

Je pense surtout que si des gens vivent avec si peu, nous devons nous poser la question de savoir comment les aider. Il y a là un rapport avec deux autres motions que nous sommes en train de traiter à l'heure actuelle en commission de la cohésion sociale. Pour répondre aux besoins de ces familles très marginalisées et très pauvres, nous avons peut-être d'autres moyens que ceux-là. Mais il est très bien que cette motion arrive en même temps que celles déjà à l'étude en commission, puisqu'il s'agit exactement du même sujet: des gens vivent avec très peu.

A propos de l'amendement, nous ne le suivrons pas pour le moment, parce que M. Tornare, quand il vient en commission de la cohésion sociale, nous dit tout le temps que les expériences faites notamment à Lausanne ont montré que dé plafonner est contre-productif. Je pense que, selon ses réponses, nous pourrions tout à fait accéder à cette demande s'il semble raisonnable de monter un tout petit peu au-delà des 150 000 francs. Mais, à l'heure actuelle, sans plus d'informations, nous n'accepterons pas cet amendement. Il peut tout à fait revenir au cours du travail de la commission, s'il apparaît juste. Nous devons aborder la question, comme a dit ma préopinante, de façon large.

Il y a aussi, mais ce n'est pas écrit dans cette motion, la situation déjà passablement évoquée des personnes de la classe moyenne, cette classe moyenne qui souffre parfois des effets de seuil. C'est vrai que nous devons aussi aborder ce problème.

## Motion: prix de pension en espace de vie infantine et crèche

Pour toutes ces raisons, nous accepterons cette motion et nous la renverrons à la commission de la cohésion sociale, mais nous ne soutiendrons pas l'amendement socialiste.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Chers collègues, c'est amusant, parce que l'objectif de cette motion est de faciliter la garde des enfants pour les revenus de moins de 30 000 francs, c'est-à-dire tout simplement pour des gens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Or, depuis un moment, je n'entends parler que de la classe moyenne! J'ai même entendu des bancs radicaux que la classe moyenne se situerait entre 100 000 et 200 000 francs...

Je ne sais pas dans quel monde vous vivez... Nous parlons des revenus de moins de 30 000 francs par an – pas par mois! Or ces personnes-là, je regrette, doivent bénéficier de facilités pour la garde de leurs enfants, et peut-être pour générer pour leur famille et leur entourage un revenu un peu supérieur.

Alors, les *working poor*, c'est très exactement ce dont nous parlons maintenant. Dans son amendement, M<sup>me</sup> Sumi fait état de manque à gagner. Mais de manque à gagner de quoi? Je ne comprends pas... Nous parlons de service public et non d'une entreprise privée! Il n'y a donc pas de manque à gagner. Je regrette infiniment. Evidemment, nous refuserons cet amendement.

Ne vous semble-t-il pas légitime, aux uns et aux autres, dans une république aussi riche que la nôtre, non pas que nous fassions un effort, mais que nous accordions un droit légitime à des familles dont le revenu est de moins de 30 000 francs par an de faire garder leurs enfants? Qu'on puisse même le discuter me semble totalement obscène.

De grâce, renvoyez ce projet de motion – qui, à mon avis, est un bon projet de motion – à la commission de la cohésion sociale et, à ce moment-là, la discussion se fera! Mais ne venez pas nous parler du problème des classes moyennes qui gagnent 200 000 balles par an!

**M<sup>me</sup> Martine Sumi** (S). Je n'ai peut-être pas été suffisamment claire dans la présentation, mais, avec les chiffres que je vous ai indiqués – extraits des tableaux préparés par la Délégation à la petite enfance – on parle de revenu annuel, du revenu déterminant unifié (RDU) et non pas du revenu complet des gens. On utilise le même chiffre pour l'aide au logement et l'aide à l'assurance maladie. Les personnes taxées sur 30 000 francs gagnent probablement 45 000 francs. Il ne faut donc pas me faire dire ce que je n'ai pas dit.

Une chose relevée par plusieurs personnes m'étonne: on met son enfant à la crèche et – hop là boum! – on ne vous demande aucun papier... La Délégation à

## Motion: prix de pension en espace de vie infantine et crèche

la petite enfance, soyez-en sûrs, ne travaille que sur des documents officiels remis par le fisc et sur la base du RDU. C'est donc fait de manière tout à fait sérieuse et non pas à la tête du client.

**M. Adrien Genecand (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour répondre à l'attaque lancée contre mon collègue malheureusement absent depuis son intervention, j'aimerais dire à M<sup>me</sup> Wenger – vous transmettez, Madame la présidente – que non, nous ne vivons pas dans une totale illusion. Il existe bel et bien des familles qui gagnent entre 100 000 et 200 000 francs et qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, simplement parce que les deux personnes doivent travailler... (*Protestations.*) Elles doivent payer les impôts, les assurances maladie pour les deux, comme tout le monde, et en plus elles doivent mettre leurs enfants en crèche puisque les deux personnes travaillent.

Par rapport à ces 30 000 francs, si je refais le calcul pour une famille, de tels salaires me paraissent effectivement scandaleux. Cela m'étonne et j'aimerais bien savoir qui paie à son employé 2500 francs par mois ou, pour un couple, 1500 francs par personne, si ce n'est le Parti socialiste Ville de Genève pour un emploi à 100%...

**M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder (UDC).** Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit. En revanche, j'aimerais souligner que le revenu annuel de la moitié des contribuables de la Ville de Genève est inférieur à 61 186 francs. On parle de 100 000 à 150 000 francs, mais la moitié des contribuables gagnent moins de 60 000 francs.

J'aimerais aussi dire que le calcul est fait par rapport à un revenu, mais il faudrait aussi voir le pouvoir d'achat. En effet, on peut avoir un revenu de 100 000 francs, mais cinq enfants et un pouvoir d'achat fortement diminué par rapport – et là je garde toutes proportions – à un revenu de 30 000 francs avec un enfant. Il y a ensuite des charges et d'autres choses liées à ce pouvoir d'achat qui font que, à la fin, il ne reste que peu de chose dans le porte-monnaie.

J'ai pu observer que, avec un revenu de moins de 30 000 francs, on ne peut pas vivre en ville de Genève. Alors, on reçoit différentes aides, qu'elles soient monétaires ou non monétaires. Il s'agit de le mentionner, alors que d'autres, qui sont juste au-dessus de cet effet de seuil – ma préopinante Verte en a parlé – eux, ne reçoivent rien et sont pris à la gorge.

Nous serions prêts à entrer en matière si on devait considérer l'ensemble de l'échelle des revenus et non seulement pour les moins de 30 000 francs, parce que je crois qu'il s'agit d'un problème d'ensemble. Par conséquent, en l'état, nous refuserons la motion.

## Motion: prix de pension en espace de vie infantine et crèche

**M. Alain de Kalbermatten** (DC). Le groupe démocrate-chrétien rejettera aussi l'amendement et la motion.

**M. Alexis Barbey** (L). Deux mots pour dire que le Parti libéral refusera également cette motion. Nous n'entrerons pas en matière et nous aimerions simplement expliquer à cette assemblée qu'en ville de Genève, si on fait les calculs, des gens gagnent entre 0 et 40 000 francs par année. C'est la plus large tranche de revenus, pas la majorité, certes, mais à peu près 34% de la population genevoise, et ces gens-là ne paient aucun impôt.

*Une voix.* C'est normal!

*M. Alexis Barbey.* Leur payer en plus la crèche reviendrait à un double subventionnement, qui pourrait paraître souhaitable à la base mais qui représenterait un coût pour le ménage de la République simplement insupportable et disproportionné. Aux yeux des libéraux, les crèches sont là a priori pour encourager l'accès au marché du travail des femmes qui désirent travailler et avoir des enfants. Nous refuserons donc cette motion.

*Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Sumi est refusé par 44 non contre 10 oui.*

**Mise aux voix, la prise en considération de la motion obtient 28 oui contre 28 non. La présidente départage les voix en votant oui.**

**Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale est accepté à l'unanimité (54 oui).**

**5. Motion du 6 avril 2009 de M<sup>mes</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, MM. Gérard Deshusses, Christophe Buemi et Christian Lopez Quirland: «En attendant le CEVA, un guichet à la gare des Eaux-Vives» (M-860)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le parcours du combattant et la difficulté pour acquérir un billet SNCF finalement délivré par une agence privée;
  - la circulation pendulaire automobile franco-genevoise en constante augmentation;
  - l'absence d'information sur les horaires, liaisons et accès aux transports en commun genevois et CFF;
  - l'état de délabrement, d'abandon, voire d'insalubrité de la gare des Eaux-Vives et de ses proches environs;
  - la triste «carte de visite» pour Genève à l'arrivée en gare des Eaux-Vives,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'intervenir auprès de qui de droit pour faire rouvrir rapidement un ou des guichets à la gare des Eaux-Vives;
  - de revaloriser le transport existant de la fameuse micheline Eaux-Vives-Annemasse;
  - d'encourager ce transport en commun par une bonne information tant à la population genevoise que frontalière;
  - de créer un parking à vélos;
  - de rendre prioritairement salubre cette enclave honteuse au cœur d'un quartier de notre ville;
  - d'entretenir l'intérieur et les extérieurs de la gare en attendant la réalisation du projet de liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse.

**M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz** (S). Mesdames et Messieurs, cette motion a été déposée avant la votation du 29 novembre 2009 et nous, les socialistes et tout ce Conseil municipal, nous sommes tous heureux du bon résultat sorti des urnes sur le tracé Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). En attendant sa mise en

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6220.

service, quelques aménagements sont indispensables afin d'offrir aux usagers via Annemasse des conditions plus décentes.

Ce lieu est dans un état insalubre et, depuis l'incendie, les voyageurs n'ont même pas un abri pour attendre les Transports publics genevois (TPG) en direction des autres transports. Si ce n'est pas un guichet pour prendre la micheline, il faut au moins un bon distributeur pour des voyageurs allant de Genève en France. Dans une Genève qui bouchonne, en voiture, il faut en amont du CEVA habituer les usagers à prendre le transport public.

Nous demandons au Conseil administratif un aménagement léger susceptible d'améliorer cette situation désastreuse. Nous demandons également que l'on soit attentif à la conclusion d'un accord entre la Direction générale de la mobilité et la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) pour que, pendant les travaux du CEVA, un transport efficace soit mis en place en direction de la gare de Chêne-Bourg et d'Annemasse, pour ne pas couper la bonne continuation des usagers de ce transport. Les socialistes vous remercient de votre attention.

#### *Préconsultation*

**M. Jacques Baud** (HP). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il est bon de savoir que la gare des Eaux-Vives est une gare SNCF. Elle est gérée par nos amis français. Donc, pour que nous y mettions un guichet autre que celui qui y est, un accord doit se faire entre les CFF, c'est-à-dire Berne, et la préfecture de Haute-Savoie, puisque, en France, le trafic des voyageurs relève de la région et du département et celui des marchandises de Paris. C'est bien compliqué, je peux vous le garantir.

Nous ne pouvons pas, nous, aller installer un guichet dans la gare des Eaux-Vives. C'est une gare SNCF. C'est à eux qu'il faut s'adresser. Alors, adressez-vous au Grand Conseil, il y a une commission des transports et il lui reviendra de voir si c'est possible! Et ce serait assez sympathique!

*(La présidence est momentanément assurée par M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, vice-présidente.)*

**M. Jean-Marc Froidevaux** (L). Pour le groupe libéral, effectivement, il s'agit aussi d'une proposition qui n'est plus adéquate. C'est vrai qu'en mai 2009 on pouvait encore croire que l'établissement gare des Eaux-Vives avait peut-être devant lui un nombre de mois suffisant pour que la question de son aménagement extérieur se pose.

Mais, dans le cas présent, on imagine bien que, s'il fallait donner corps à cette motion, rien ne serait réalisé avant l'automne 2011. Mais nous pouvons tous souhaiter que, d'ici à la fin de l'année 2011, de la gare des Eaux-Vives il ne reste plus que pierre sur pierre et que s'érige à cet endroit le théâtre dont chacun rêve, et qui est pour notre municipalité un projet autrement plus enthousiasmant que de développer des guichets SNCF en ce lieu.

C'est la raison pour laquelle le groupe libéral n'entrera pas en matière.

**M<sup>me</sup> Valérie Bourquin** (Ve). Nous, les Verts, nous refuserons aussi cette motion pour les raisons évoquées par les préopinants. Effectivement, il est prévu que la micheline, le train qui vient d'Annemasse, n'aille plus jusqu'à la gare des Eaux-Vives mais s'arrête à Chêne-Bourg, dès cet été en principe.

Ensuite, étant donné les importants travaux prévus à la gare des Eaux-Vives, lesquels, nous l'espérons, commenceront très bientôt, et les changements prévus pour le réseau de tram, nous ne savons même pas si un tram s'arrêtera encore à la gare des Eaux-Vives à partir du mois de décembre. Ce n'est donc vraiment pas le moment pour nous d'entamer des travaux à cet endroit.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Je pense que lorsqu'on présente des motions c'est qu'on attend du Conseil administratif qu'il s'investisse et s'engage financièrement. Or la question qu'on doit se poser est de savoir s'il vaut la peine de s'engager financièrement pour le guichet d'une gare qui dépend pour le moment de la SNCF, comme l'a dit tout à l'heure notre collègue Baud.

Vaut-il la peine, alors que le CEVA se profile et que nous sommes tournés vers l'avenir, de mettre de l'argent pour un problème qui ne relève pas vraiment de nos compétences, mais de celles des CFF, éventuellement du Canton? Je dis pour ma part que nous devons fixer des priorités dans nos options. Le Parti démocrate-chrétien en a bien conscience et nous dirons non à cette motion du Parti socialiste.

**M. Rémy Burri** (R). Je suis surpris que le groupe socialiste ait maintenu cette motion, parce que, s'il s'était un peu renseigné – nous l'avons entendu dans les différentes interventions – il aurait compris qu'elle n'a pas vraiment de raison d'être, vu la situation actuelle et les évolutions à très court terme sur ce lieu. D'ailleurs, la présentation qui a été faite de la motion est bien différente des invites. Cela prouve qu'elle n'a plus d'intérêt. Le groupe radical, évidemment, refusera cette motion. Il n'y a pas de raison de faire de l'ingérence dans des choix qui relèvent du Canton, ni d'obliger un opérateur ou un autre à occuper des

locaux auxquels, pour des raisons commerciales évidentes, il a renoncé depuis un certain temps.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Pour le groupe de l'Union démocratique du centre il en va de même, à savoir, d'une part, qu'il faut s'adresser pour une grande partie à l'Etat français, comme il a été précisé très clairement, et que, d'autre part, la construction du CEVA mettra tout cela à plat de manière extrêmement précise.

La création d'un parking à vélos est prévue dans l'ensemble du CEVA. L'entretien de l'intérieur relève également de la compétence de l'Etat français, puisque la gare lui appartient. A partir de là, tout sera fait clairement avec le CEVA pour que cette verrue, comme on l'a dit, n'en soit plus une et que l'aménagement corresponde exactement à ce que nous demandons. Nous refuserons aussi d'entrer en matière sur cette motion.

*Mise aux voix, la motion est refusée par 43 non contre 19 oui.*

**6. Motion du 6 avril 2009 de M<sup>mes</sup> Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Isabelle Brunier, Alexandra Rys, Anne-Marie Gisler, Catherine Buchet-Harder, MM. Yves de Matteis et Christian Zaugg: «Pour une meilleure accessibilité des centres sportifs par les piétons» (M-861)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la volonté du Conseil administratif de promouvoir la mobilité douce exprimée dans son discours de législature avec la phrase suivante: «stimuler et renforcer le processus enclenché (dans la dernière législature) en rendant une part importante de la chaussée à la déambulation et aux déplacements doux»;
- la bonne desserte en transports publics de la plupart des centres sportifs de la Ville de Genève;
- l'absence de trottoirs et de cheminements pédestres entre l'arrêt de bus «Vernets» et la piscine et patinoire des Vernets, ainsi qu'entre l'arrêt «Queue-d'Arve» et le Centre sportif de la Queue-d'Arve sur le domaine privé de la Ville de Genève;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6220.

## Motion: accessibilité des centres sportifs par les piétons

- que, en l’absence de ces cheminements sécurisés, les utilisateurs sont contraints d’emprunter la rue qui accède au parking du centre ou de traverser le parking en slalomant entre les véhicules;
- que ces faits induisent une perception de danger auprès des piétons, notamment des parents avec jeunes enfants,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à instaurer des cheminements piétons sécurisés et bien séparés des voies d’accès aux parkings automobiles entre les arrêts des transports publics et les centres sportifs de la Ville de Genève.

**M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett** (Ve). Chers collègues, on a beaucoup parlé de la patinoire des Vernets récemment, mais sous un autre aspect. De manière plus générale, je me suis aperçue que les centres sportifs de la Ville de Genève sont très bien desservis par les transports publics.

Par contre, une fois qu’on est descendu du bus ou du tram, cela devient plus compliqué. Des barrières peuvent empêcher de traverser directement pour arriver au centre et, comme aux Vernets et à la Queue-d’Arve, il n’y a pas de trottoir. Si on veut favoriser le sport pour les juniors, on doit aussi prendre des mesures pour que les mamans qui aimeraient amener leurs enfants en transports publics puissent accéder à ces centres sportifs en toute sécurité.

Cette motion demande donc que la Ville aménage des trajets sécurisés bien distincts des parkings et des voies des voitures pour accéder aux centres sportifs de la Ville de Genève. J’aimerais que cette motion soit renvoyée directement au Conseil administratif, qui pourra prendre une toute petite mesure pour aménager ces trajets avec un marquage sur le sol.

*Préconsultation*

**M. Olivier Tauxe** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, indépendamment du fond, nous déplorons une habitude de l’écologie qui consiste à promouvoir les produits «marche» et «vélo» en y associant les mots «doux» ou «douceur», à la manière de publicitaires en poudre à lessive peu imaginatifs... Je vous laisse réfléchir. Un siège confortable de limousine n’est pas nécessairement moins doux que certaines selles de vélo relativement dures... Néanmoins, si une représentante de notre groupe a accepté de cosigner cette motion, c’est que cette dernière peut permettre d’améliorer les flux piétonniers aux abords des centres sportifs.

La suggestion mérite d’être prise en considération et l’Union démocratique du centre soutiendra dès lors son renvoi en commission.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous soutenez un renvoi en commission, pourriez-vous me dire laquelle, s'il vous plaît?

*M. Olivier Tauxe.* Ce serait éventuellement la commission de la cohésion sociale...

**M. Alexis Barbey (L).** A la lecture des noms des signataires de la motion, le Parti libéral est extrêmement étonné et il pense qu'une crise de cécité est assez répandue à l'intérieur de cette enceinte, dans la mesure où, pour être moi-même pratiquant des Vernets à plusieurs titres et mes enfants de la Queue-d'Arve, où ils vont faire de la grimpe, je ne vois absolument pas en quoi on ne peut pas accéder à ces centres sportifs directement depuis les bus. Il y a des trottoirs partout et les passages piétons sont extrêmement grands. Il n'y a absolument aucun problème.

A mon avis, pour ce qui est de l'accès aux centres sportifs, soit les enfants ne sont pas en mesure de traverser une rue tout seuls et les parents auraient meilleur temps de les accompagner, soit les enfants sont en mesure de traverser une rue tout seuls, auquel cas, faites-leur confiance, ils n'auront aucun problème à cet endroit-là!

Les libéraux sont d'accord pour que l'accessibilité des centres sportifs soit facilitée, mais je pense que d'autres problèmes sont à régler avec ces centres, qui ont souvent des sanitaires qui ne sont pas en état de marche et où les conditions d'exploitation ne sont franchement pas encourageantes pour les sportifs. Mais il ne vaut vraiment pas la peine d'entrer en considération sur cette motion. Le problème est déjà résolu et c'est vraiment chercher des poux dans la tête de quelqu'un qui a le crâne rasé...

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Vera Figurek, présidente.)*

**M<sup>me</sup> Odette Saez (DC).** Pour ma part, je ne chercherai des poux à personne, mais je suis entièrement d'accord avec le Parti libéral quand on parle du centre sportif de la Queue-d'Arve. Mais je ne suis plus du tout d'accord quand on parle des Vernets, parce que, lorsque vous accompagnez vos enfants, vous passez avec beaucoup de difficultés devant le centre. Quand la commission de la jeunesse et des sports s'est rendue sur les lieux, nous avons nous-mêmes dû faire du slalom entre les voitures pour rejoindre notre salle de réunion.

Au Parti démocrate-chrétien, il ne nous semble pas bien compliqué de faire une voie piétonne. Il s'agirait simplement de quelques pots de peinture avec

## Motion: accessibilité des centres sportifs par les piétons

un peu de volonté. Dans cet esprit, nous renverrons cette motion au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett** (Ve). Madame la présidente, juste une petite réplique à M. Barbey, si vous voulez transmettre, s'il vous plaît. Cette motion parle du domaine privé de la Ville de Genève, pas des passages piétons ni des trottoirs sur le domaine public. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Barbey, les trottoirs sont très bien aménagés, mais, une fois arrivés sur le domaine public, nous avons les voies des voitures qui mènent au parking, et le parking lui-même.

**Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 53 oui contre 4 non.**

**La présidente.** L'Union démocratique du centre a demandé un renvoi en commission de la cohésion sociale, est-ce que vous maintenez ce renvoi, Monsieur Tauxe?

**M. Olivier Tauxe** (UDC). Madame la présidente, je le retire.

**La présidente.** La motion est donc renvoyée directement au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à instaurer des chemine-ments piétons sécurisés et bien séparés des voies d'accès aux parkings automobiles entre les arrêts des transports publics et les centres sportifs de la Ville de Genève.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**7. Motion du 6 avril 2009 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Georges Queloz, M<sup>mes</sup> Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel et Linda de Coulon: «Fonction publique: pour que les négociations avancent» (M-862)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le Conseil administratif est l’employeur de la fonction publique;
- que le Conseil municipal est l’organe d’orientation et de contrôle du Conseil administratif;
- que le Conseil administratif négocie un nouveau statut de la fonction publique à la demande de la résolution R-262 acceptée par le Conseil municipal le 23 mai 2000 sur proposition du Conseil administratif;
- que la teneur de ces négociations n’est pas connue du Conseil municipal;
- que certains syndicats de la fonction publique font annuellement usage de leur droit de grève pour faire pression sur le Conseil administratif;
- que le Conseil municipal veut renforcer la position du Conseil administratif en lui donnant des indications sur ses intentions et ses objectifs;
- que l’Etat de Genève a introduit avec succès des mesures de motivation pour la fonction publique cantonale, par exemple des entretiens d’évaluation et de développement du personnel,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de respecter les objectifs suivants pour le nouveau statut de la fonction publique:

- chaque fonctionnaire bénéficie annuellement d’un entretien d’évolution formel au cours duquel:
  - il peut exprimer à son chef direct son appréciation de ses conditions de travail et des moyens mis à sa disposition pour atteindre ses objectifs;
  - il entend de son chef l’appréciation sur l’atteinte de ses objectifs de l’année écoulée et la définition des objectifs de l’année à venir;
- la motivation des fonctionnaires est encouragée par l’attribution d’une rétribution spéciale liée à l’accomplissement de leurs objectifs;
- l’encadrement est responsabilisé pour faire diminuer les absences non planifiées.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6220.

**M. Alexis Barbey (L).** Cette motion est née de la constatation d'une espèce de déséquilibre pendant les négociations entre la Ville et les partenaires sociaux de la fonction publique. Le déséquilibre était le suivant: il y avait, autour de la table, des commissions du personnel, des représentants syndicaux et des représentants du patronat, c'est-à-dire du Conseil administratif, mais ces derniers n'avaient absolument pas consulté les conseillers municipaux pour connaître leurs souhaits et leurs directives pour ces négociations.

Cela fait un peu histoire paléolithique, puisque nous ne sommes plus à la période des négociations avec les syndicats, mais d'approbation ou non de ce statut. Néanmoins, je rappelle ce que les libéraux auraient désiré que le Conseil administratif défende – mais qui n'a absolument pas été défendu – à savoir tout d'abord un entretien d'évolution formel pour chaque employé de la Ville au moins une fois par année.

Ceci pour une raison simple: nous estimons – et nous l'avons entendu à plusieurs reprises lors de l'audition en commission des finances de la Direction des ressources humaines de la Ville – qu'un des problèmes de l'administration est un dialogue difficile entre les couches hiérarchiques. Les gens n'ont pas l'habitude de se parler comme on se parle dans le domaine privé, où il y a des rendez-vous obligatoires entre un chef et ses collaborateurs. On peut ainsi se dire réciproquement ce qu'on pense l'un de l'autre, et chacun voit son évolution professionnelle avancer harmonieusement et en toute connaissance de cause.

La deuxième invite de la motion prévoit l'attribution d'une rétribution spéciale aux collaborateurs les plus méritants. Il s'agit de tenir compte du fait que des gens désirent faire avancer la fonction publique. Ils font des propositions, ils travaillent plus que les autres, ils assument des initiatives. Ce sont ces initiatives que nous aurions voulu voir encouragées.

La troisième invite demande aux responsables, au management en général, un meilleur suivi des absences non planifiées, pour que les gens victimes d'un accident ou d'une maladie ne se sentent pas complètement lâchés et en dehors de toute implication professionnelle lorsqu'ils doivent rester chez eux pour une période plus ou moins prolongée.

C'est là aussi le résultat de certaines remarques de la Direction des ressources humaines devant la commission des finances, selon lesquelles, pour un responsable, passer un coup de téléphone à un employé malade est considéré comme de l'intrusion dans la vie privée. Par conséquent, la plupart des managers refusent de le faire, ou ne le souhaitent pas.

L'idée de cette motion est de rappeler que les responsabilités d'encadrement sont aussi valables lorsque les gens sont absents pour des raisons de maladie ou d'accident. Il y a un phénomène de solidarité et de considération envers les collaborateurs qui implique qu'on prenne au moins de leurs nouvelles.

Il y a aussi des responsabilités du point de vue des gens qui sont en train de travailler alors que certains de leurs collègues sont absents ou malades. Eh bien, que les gens qui restent sachent combien de temps ils devront assumer le travail des collaborateurs malades et qu'on puisse convenablement organiser cette absence.

Trois invites extrêmement sagaces proposées par les libéraux; elles veulent simplement rendre le dialogue plus fluide entre l'encadrement et les collaborateurs.

Dans les périodes de consultation au sujet de cette motion, nous nous sommes rendu compte que la deuxième invite, qui parle d'une rétribution pour le personnel le plus méritant, était de nature à irriter trop, ou à mettre sur leurs pattes de derrière nombre de représentants de cette assemblée. C'est pourquoi les libéraux ont décidé de modérer – comme ils le font toujours – leur proposition en retirant cette deuxième invite, de sorte qu'il n'y ait plus d'aspect pécuniaire, mais qu'on en reste purement aux relations entre encadrement et collaborateurs.

Ces aspects n'ont pas été traités tels quels aussi formellement dans les négociations sur le statut de la fonction publique. Néanmoins, je crois que cela va vraiment dans le sens qu'espéraient et acceptaient également les syndicats à ce moment-là. Je pense qu'à le préciser ça ne mange pas de pain. Cela permettrait des interprétations et des encouragements bienvenus à l'égard de l'encadrement de la fonction publique.

C'est pourquoi les libéraux vous proposent d'accepter cette motion, moins la deuxième invite. Nous amenons maintenant l'amendement auprès du bureau:

#### *Projet d'amendement*

Suppression de la deuxième invite.

#### *Préconsultation*

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Il est fort dommage que l'on traite aujourd'hui de cette motion, parce que l'eau a coulé sous les ponts et le statut a été négocié avec le personnel. Je dirai que cette motion est là pour refléter un certain esprit, mais nous, les démocrates-chrétiens, nous n'étions à vrai dire pas favorables à cette prime au mérite.

L'expérience nous montre en effet que, dans une administration, c'est l'esprit d'équipe qui compte et non pas la prime au mérite. On n'est pas dans le privé,

où la rentabilité permet de récompenser les collaborateurs au nombre de pièces qu'ils auraient fabriquées... On n'est pas non plus dans certaines grandes organisations financières, où sont récompensés les bénéfices réalisés...

Nous sommes d'accord avec l'esprit de cette motion, avec une nuance toutefois à la première invite: «chaque fonctionnaire bénéficie annuellement d'un entretien d'évolution formel au cours duquel (...)». L'entretien annuel n'est pas facile à réaliser selon les services. J'en veux pour preuve l'expérience faite à l'Etat, où nous l'organisons chaque deux ans. Or, lorsque vous êtes cadre dans ce type d'administration, c'est un réel casse-tête. A mon avis, il appartient plutôt au Conseil administratif de distinguer le rythme de ces entretiens.

Je propose donc l'amendement suivant pour modifier la première invite:

*Projet d'amendement*

«— chaque fonctionnaire bénéficie *une fois chaque deux ans* d'un entretien d'évolution formel (...)».

Avez-vous écouté, Madame la présidente?

**La présidente.** Mais absolument, Monsieur Lathion...

*M. Jean-Charles Lathion.* Ça me rassure complètement! Je vais écrire l'amendement et le déposer sur votre bureau.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). J'interviendrai ici pour l'Alternative, pour dire très clairement qu'elle refusera ce projet de motion. Sur le plan formel, nous rappelons que les statuts du personnel de l'administration municipale ont été examinés en commission des finances et qu'ils feront l'objet d'un rapport. L'ensemble de l'Alternative a toujours défendu fermement l'application des accords négociés avec les organisations syndicales, suivant en cela tout principe de négociation entre employeurs et employés. Sur le fond, nous ne pouvons pas soutenir une motion qui reviendrait avec d'autres propositions autour de ces statuts.

Maintenant, d'autres remarques... Nous constatons qu'il est mentionné dans les considérants, je cite, «que certains syndicats de la fonction publique font annuellement usage de leur droit de grève pour faire pression sur le Conseil administratif». Vous ne serez pas étonnés, les partis de gauche considèrent que

la grève est un moyen démocratique. Ce n'est pas faire pression sur le Conseil administratif, c'est simplement faire pression sur des négociations, et il est tout à fait normal que les employés usent de leurs droits syndicaux pour faire valoir ce qu'ils entendent. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un moyen de pression illégal à mentionner dans un considérant comme s'il était répréhensible, car nous défendons très clairement les droits syndicaux.

Maintenant, nous refuserons les invites. D'abord, bénéficier d'un entretien d'«évaluation» formel... Nous sommes plusieurs à avoir cru que nous avions mal entendu ou mal lu. Encore, s'il s'agissait d'un entretien d'«évaluation», avec un aspect de formation, nous pourrions dire que, au fond, on évalue les personnes. Elles font un bilan de compétences, elles participent à l'évaluation de leur situation de travail dans un aller retour entre le supérieur hiérarchique et l'employé. Eh bien là, oui, il y aurait dans l'évaluation un aspect positif d'autoformation.

Mais, au nom de l'Alternative, je dois dire que nous avons de la peine à saisir ce concept d'«entretien d'évaluation formel». Evidemment, nous pensons qu'il s'agit simplement d'une vision qui ne va pas du tout dans le sens des employés et des employées de la fonction publique municipale.

Ensuite, concernant l'attribution d'une rétribution spéciale liée à l'accomplissement des tâches, très clairement, l'Alternative est contre le salaire au mérite. Cela ne doit pas vous surprendre. Nous pensons, bien au contraire, que lorsqu'on veut motiver le personnel au travail, on ne le fait pas en brandissant le salaire. Je me réfère à toutes les études liées à la santé au travail, notamment à un excellent ouvrage de Christophe Dejours sur la souffrance au travail. Vous verrez que la souffrance qui peut être liée au travail est avant tout liée aux conditions de travail.

On peut parler des conditions salariales. Nous défendons bien entendu un salaire décent, mais c'est là autre chose. Par contre, ce n'est pas le salaire au mérite qui motive le personnel, mais bien plus les conditions de travail, le respect du travail, les rapports dans la hiérarchie et les égards mutuels.

A propos de la dernière invite, vous devriez suivre plus attentivement les travaux de la commission des finances, puisque le département de la culture a mené une expérience pilote en matière de gestion des absences non planifiées. Cette expérience pilote s'est révélée concluante et il a été décidé de l'étendre à l'ensemble des départements. La commission des finances a proposé un projet d'arrêté et elle a même doté l'administration de moyens pour répondre à cette gestion des absences non planifiées.

En conséquence de quoi, cette invite est complètement dépassée et il conviendrait que les personnes qui la défendent soient beaucoup plus attentives à ce qu'elles votent en commission. Vous l'aurez donc compris, pour l'ensemble de ces raisons, l'Alternative refuse très clairement ce projet de motion.

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, quand bien même des éléments de cette motion seraient corrects, il nous apparaît que certaines responsabilités dépendent clairement de l'exécutif. C'est notamment le cas des points abordés par les invites.

Aussi, quelle que soit l'orientation politique du Conseil administratif, il est essentiel de ne jamais confondre les responsabilités du Conseil municipal avec celles de l'exécutif. Or cette motion induit une confusion, puisqu'elle préconise que les uns interviennent dans les tâches qui appartiennent aux autres.

En conséquence, face aux incohérences avec les règles qui régissent les compétences des divers pouvoirs et qui, de plus, ne sont pas propres à régler quoi que ce soit, nous ne pouvons soutenir sa prise en considération. L'Union démocratique du centre dira non.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Ecoutez, c'est très bref, parce que M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio a déjà évoqué, à propos de la troisième invite et de la gestion des absences, un projet présenté à la commission des finances et qui a déjà été appliqué. Ce projet a été jugé très positif par l'ensemble de la commission. Je pense que le motionnaire n'a peut-être pas eu à développer ce point, mais qu'il prendra probablement la parole pour le faire.

**M. Alexis Barbey** (L). Je ne suis pas vraiment déçu, mais extrêmement surpris de l'analyse de cette motion faite dans cette enceinte. Finalement, assez peu de gens en ont perçu le côté positif. Je pense donc que je dois mieux m'expliquer sur le but et la méthode de cette motion.

Tout d'abord, les remarques de M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio... Vous ne serez pas étonnés que je n'aie pas la même analyse politique que M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio, mais lorsqu'elle me dit qu'elle trouve tout à fait normal que la fonction publique et les syndicats fassent pression sur le Conseil administratif par le moyen de leur droit de grève, je constate que c'est tout à fait leur droit.

Ce que dit ce considérant, c'est simplement qu'ils le font et que, en contrepartie, le Conseil administratif est bien emprunté pour se référer à un quelconque contre-droit par rapport à la pression exercée par les syndicats, lesquels font en sorte que les collaborateurs ne se présentent même pas à leur travail. Les conseillers administratifs, eux, n'ont pas le moyen de ne pas se présenter pour payer les chèques à la fin du mois... Par conséquent, pression il y a, et je pense qu'il valait la peine de le faire observer.

M. Lathion a dit qu'il était compliqué d'organiser des évaluations annuelles pour tous les collaborateurs et que l'Etat n'y arrivait pas... Je vais vous dire pour-

quoi c'est compliqué. C'est parce qu'on ne le fait pas... Si on a un entretien d'évolution annuel, c'est très facile. Mais si on ne le fait pas annuellement, cela prend beaucoup plus de temps; on doit remonter plus loin en arrière et s'expliquer de manière bien plus détaillée. Voilà ce qui est compliqué: c'est de ne pas le faire.

Si on organise cet entretien, c'est très simple, et je peux vous l'assurer, étant dans une organisation où il est pratiqué depuis très longtemps. Idéalement, un entretien formel ne devrait pas être nécessaire. Si le contact était vraiment bon entre l'encadrement et les collaborateurs, cinq minutes autour d'une table suffiraient pour se mettre d'accord sur le bilan et les objectifs pour l'année prochaine.

Le problème, c'est que lorsqu'il n'y a jamais ce dialogue – et ce que j'entends de la fonction publique me montre qu'il est très rare, ou très disparate, selon les départements – cela devient extrêmement compliqué. Les fonctionnaires présents dans cette salle ne me démentiront pas.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio est choquée par le mot «évolution»... Eh bien oui, peut-être n'y a-t-il pas d'évolution de votre côté, mais chez nous il y en a, et c'est une bonne chose! (*Exclamations.*) Je n'ai pas voulu utiliser le terme «évaluation», parce qu'il y a une connotation de jugement derrière «évaluation». En revanche, l'évolution d'une carrière est tout à fait normale et, chaque année, il y a une évolution, qu'on le veuille ou non.

Je revendique le choix de ce terme et je pense qu'il n'y a que les dinosaures qui n'aiment pas l'évolution... Je répète qu'il s'agit d'un parcours qu'on cherche à qualifier et pas d'un jugement à l'égard des gens.

Maintenant, on veut faire la leçon aux libéraux sur la souffrance au travail. Il se trouve que j'ai lu aussi cet ouvrage et que je suis tout à fait conscient de cette problématique, puisque je travaille moi-même dans un département de ressources humaines. Mais s'il y a de la souffrance au travail, ce n'est pas pour des questions de salaire, mais en raison de la qualité de management. Or c'est justement sur cette qualité de l'encadrement que cette motion veut travailler et proposer des clés.

Naturellement, comme c'est une motion de la droite, elle est mal vue... Néanmoins, c'est en travaillant sur la qualité de vos managers et sur leur motivation que vous rendrez un encadrement actuel, réactif et en phase avec le personnel. De la sorte, vous résolvez la plupart des cas de souffrance au travail, Madame Valiquer Grecuccio.

Enfin, on nous reproche la dernière invite, sous prétexte qu'elle a été déjà traitée à la commission des finances. Je vous remercie, je suis membre de la commission des finances et je sais pertinemment ce qui s'y passe. Le seul problème c'est que, lorsque les libéraux ont rédigé cette motion, c'était il y a dix mois. On

## Motion d'ordre

ne peut donc pas nous en vouloir de ne pas avoir prévu que la commission des finances se prononcerait positivement sur cet alinéa-là, tout au moins dans le sens de cette motion.

Un dernier mot pour ne pas faire croire à M. Hämmerli que je n'ai pas écouté sa prise de position. Je ne suis absolument pas d'accord avec sa mise en opposition de l'exécutif face au délibératif. Il ne s'agit pas de demander ici de prendre des positions ou à une commission de faire quelque chose, c'est simplement un désir d'influencer les délégués du Conseil administratif dans leurs négociations, puisqu'ils n'avaient aucun *input* ni aucun conseil de la part de ce Conseil municipal.

Il s'agissait donc de répondre à cette question, mais certainement pas d'agir à la place du Conseil administratif qui, de toute façon, était seul autour de la table des négociations. Il n'avait pas les conseillers municipaux autour de lui. C'était justement pour pallier ce problème, mais pas pour négocier à la place de qui que ce soit. Voilà.

Je pense donc qu'il y a deux solutions. Soit on se met la tête dans le sable et on décide qu'il n'y a aucun problème, ou qu'il n'y a pas de moyen de régler les problèmes au niveau de la fonction publique. Soit on se saisit de son bon sens et on prend quelques mesures susceptibles de faciliter le travail de l'encadrement et, à travers lui, d'améliorer l'ambiance et la productivité de la fonction publique. Je vous encourage à le faire et à voter en faveur de la motion M-862. Je vous remercie.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Barbey est refusé par 33 non contre 20 oui (7 abstentions).*

*Mis aux voix, l'amendement de M. Lathion est refusé par 31 non contre 23 oui (9 abstentions).*

*Mise aux voix, la motion est refusée par 52 non contre 12 oui.*

**M. Christian Lopez Quirland (S).** Je me permets, au nom du groupe socialiste et de l'Alternative, de déposer une motion d'ordre pour lier les points suivants, soit la motion M-864 avec la motion M-865, étant donné que, même si les sujets sont un peu différents, ils sont quand même proches. J'espère que vous accepterez, ce qui nous permettra d'avancer.

**Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 49 oui contre 8 non (1 abstention).**

**8.a) Motion du 6 avril 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris: «Pour des achats publics équitables» (M-864)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que l’achat de produits bon marché à l’étranger a souvent une face cachée. La plupart d’entre eux ont été fabriqués dans des conditions inhumaines: salaire de misère, semaine de septante heures, graves dangers pour la santé, travail des enfants;
- que des produits équitables ne seront offerts en abondance sur le marché que lorsqu’une demande pour de tels produits existera. Comme acheteurs importants, les collectivités publiques – parmi elles les communes – ont une responsabilité particulière. Elles peuvent exiger des fabricants la preuve que les biens et services fournis ont été produits dans des conditions équitables;
- qu’un tel contrôle est possible: pour beaucoup de produits, il existe des labels et des certifications fiables. Les multinationales peuvent aussi mener leurs propres contrôles et les faire vérifier par des organisations indépendantes;
- qu’il n’est pas concevable que nos impôts fassent prospérer des fabricants qui bafouent les droits humains et exploitent leurs employé-e-s. Les collectivités publiques peuvent contribuer à un monde plus juste, si elles prennent garde à acquérir des produits issus du commerce équitable,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de sensibiliser et d’informer l’ensemble de l’administration publique, et en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics, sur les possibilités existantes de faire des acquisitions qui soient durablement sociales, écologiques et économiques, et d’informer la population sur les mesures décidées et mises en œuvre;
- de favoriser les achats de produits issus du commerce équitable. Pour Genève, les domaines sont multiples: produits alimentaires, matériel de voirie, textiles, matériel de sport, etc.;
- d’intensifier le développement de réseaux avec d’autres collectivités publiques dans le cadre de la Communauté d’intérêt écologie et marchés Suisse (CIEM) ou au-delà par le biais du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI).

---

<sup>1</sup> «Mémoires 166<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6220.

**8.b) Motion du 6 avril 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris: «Pour le respect des conventions de l'OIT dans l'attribution des marchés publics de la Ville de Genève» (M-865)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la Confédération, les cantons et les communes adjugent chaque année un montant de 36 milliards de francs en fourniture de marchandises, de services et de mandats de construction;
- que cette somme représente 25% de toutes les dépenses des pouvoirs publics et 8% du produit intérieur brut (PIB);
- que les marchés publics peuvent contribuer à aiguiller la société sur la voie du développement durable et à améliorer la qualité de la vie, non seulement au plan local, mais également sur un plan mondial;
- que le Conseil fédéral a confirmé son intention de tenir également compte des aspects des exigences sociales et écologiques des marchés publics, déjà lors de la révision en cours de la législation sur les marchés publics. Dans les faits, les soumissionnaires doivent au moins respecter les normes fondamentales de protection du travail telles qu'elles découlent des huit conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) que la Suisse a ratifiées;
- que le fait que la Ville de Genève soit un acheteur important implique une attitude responsable;
- que l'obligation de respecter les conventions de l'OIT est compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et qu'elle n'a rien à voir avec un quelconque protectionnisme;
- que ce qui vaut pour les marchés publics de la Confédération doit aussi valoir pour ceux des cantons et des communes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de régler contractuellement avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de services, en Suisse ou à l'étranger, le respect des dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail et de vérifier que ces dispositions soient respectées.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Annonce, 6221.

**M. Christian Lopez Quirland (S).** Chères et chers collègues, pourquoi lier ces deux motions qui, de prime abord, peuvent paraître un peu différentes? Pourtant, nous vivons dans une économie que tout le monde dit mondialisée. En outre, ce qui se passe à l'extérieur de nos frontières concerne aussi ce qui se passe à l'intérieur de notre ville de Genève, et vice versa. Nous avons donc suggéré de lier ces deux questions.

Pourquoi les lier? Egalement parce que, aujourd'hui, les collectivités publiques sont des acteurs fondamentaux, en tant que mandants, dans l'achat de produits et de services. Les collectivités publiques, au niveau national, passent aujourd'hui des centaines de millions de francs de contrats avec des entreprises, et cela va de l'achat de matériel sportif à l'achat de matériel pour la voirie. Nous construisons des routes, des immeubles et nous lançons énormément d'appels au niveau des services dans les marchés publics.

L'objectif de ces deux motions est que nous puissions nous attaquer à un problème fondamental, celui du respect des conditions dans lesquelles nos entreprises travaillent aujourd'hui à Genève, lorsque nous mandations des entreprises. Que nous puissions vérifier ce que nous achetons, que les produits que nous achetons soient des produits conformes, respectueux du développement durable, des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), que la Suisse a signées, je vous le rappelle.

Quelques petits exemples pour illustrer ces propos-là. Lorsque nous mandations des entreprises pour acheter des pierres, ces pierres viennent en général du Vietnam ou d'Inde et elles ne sont pas obligatoirement contrôlées. Elles sont faites dans des conditions en général assez exécrables, dans le non-respect des conventions internationales, et cela doit nous poser un problème, en tout cas nous interpeller, nous tous, élus au niveau municipal.

Un autre exemple est celui des achats au niveau durable. Qu'est-ce que cela signifie aujourd'hui? C'est la terminologie à la mode: on parle de développement durable, d'entreprise sociale, on dit que l'économie a un rôle essentiel à jouer dans notre société. C'est vrai, parce qu'on ne vérifie pas toujours – on n'a pas les moyens de le faire – d'où viennent les produits en question, même si la Ville de Genève est soucieuse d'engager des entreprises qui respectent les conventions collectives et l'achat de produits conformes aux conventions internationales.

C'est regrettable, parce que tout un travail est à mener en la matière. D'ailleurs, des dizaines de villes en Suisse ont déjà fait le pas. Quelques exemples. La Ville de Zurich vient de voter une charte pour le développement et les achats durables. La Ville de Lucerne et le Canton de Vaud viennent de faire de même. La Ville de Zoug vient de se doter d'une personne chargée de vérifier de A à Z que l'entreprise à qui l'on donne un mandat pour des biens ou des services respecte les conventions collectives, et que les produits achetés sont conformes aux

conventions internationales, sont écologiques et rentrent dans le système de développement durable.

Je dirai donc que Genève est un peu à la traîne, malheureusement, même s'il y a des efforts. Il est nécessaire de mieux surveiller cette question, même si nous sommes très attentifs au quotidien à ce que les entreprises respectent au moins les conventions collectives.

Raison pour laquelle nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à renvoyer ces deux motions directement à la commission Agenda 21, afin d'analyser et de piloter ces questions à nos yeux fondamentales.

### *Préconsultation*

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je m'exprimerai tout d'abord sur la motion M-864 puis sur la motion M-865, et vous constaterez qu'elles n'ont rien à voir l'une avec l'autre.

Parlons de la motion M-864, «Pour des achats publics équitables»! Cette motion appelle certaines réserves. Si nous comprenons l'intention de ses auteurs, la volonté d'imposer nos propres critères est quelque peu égocentrique, et parfois désavantageuse pour des producteurs modestes.

Si l'expression «achats publics équitables» ne signifie pas grand-chose, on peut en revanche définir l'expression «commerce équitable» de la seconde invite. Il s'agit d'un partenariat fondé sur des éléments comme le dialogue, le respect de certaines règles et, surtout, la transparence. Ceci tout particulièrement dans les échanges Nord-Sud, et plus spécifiquement dans ce qui touche la paysannerie.

Toutefois, certains considérants nous gênent, car ils suggèrent que la plupart des produits bon marché achetés à l'étranger seraient fabriqués dans des conditions inhumaines.

Dès lors qu'il est admis qu'en 2006 seuls 1 million et demi de producteurs et de travailleurs bénéficiaient du commerce dit équitable, cela signifierait-il pour autant qu'en dehors de cet infime pourcentage toute la production serait inhumaine? C'est totalement irréaliste.

Il nous semble qu'il y a une confusion entre le commerce équitable et l'écologie. S'il est vrai que de meilleures pratiques environnementales sont généralement comprises dans le commerce dit équitable, ce n'en est pas l'élément essentiel. De plus, la dernière invite, qui ne parle que d'écologie, occulte au profit de cette dernière l'idée de juste prix et de juste rétribution.

Enfin, trop souvent, le commerce équitable n'est qu'un argument de vente comme un autre et constitue une «niche» commerciale supplémentaire permettant finalement de différencier un produit d'un autre aux yeux du consommateur.

En effet, pour beaucoup de produits, on ne saurait raisonnablement soutenir, parce qu'ils ne passent pas par certains canaux reconnus comme étant de «commerce équitable», qu'ils ne répondent pas aux exigences de l'équité.

Dès lors que les suggestions beaucoup trop restrictives de cette motion ne vont dans l'intérêt ni des contribuables genevois, ni des producteurs qui, pour beaucoup, même s'ils ne se soumettent pas à des canaux officiellement étiquetés comme étant équitables, n'en sont pas inéquitables pour autant. L'Union démocratique du centre refusera cette motion, dont les suggestions sont par ailleurs beaucoup trop restrictives.

Maintenant, parlons de la motion M-865 «Pour le respect des conventions de l'OIT dans l'attribution des marchés publics de la Ville de Genève»! Cette proposition tend à enlever à notre municipalité une de ses prérogatives et à la soumettre à des règles qui émanent d'organisations internationales.

Il est intéressant, mais peut-être aussi tragique, d'observer avec quelle obstination certains souhaitent se dessaisir de leurs responsabilités pour nous assujettir à des règles créées par autrui. Une telle approche a pour résultat que nos législateurs n'ont plus qu'à se soumettre aux exigences des organisations supranationales, devenant ainsi les sous-traitants de ces organisations.

Faut-il rappeler que ces dernières n'ont bien évidemment ni les mêmes objectifs ni les mêmes intérêts que les habitants de notre pays? Demandez aux Grecs, aux Portugais et prochainement aux Espagnols...

Faut-il également vous rappeler que le fait de ne pas s'engager à respecter aveuglément certaines dispositions ne signifie pas pour autant qu'on les méprise? Cela signifie simplement que l'on refuse de prendre l'engagement de s'y plier en tout temps, car il peut y avoir des situations où un minimum de libre arbitre demeure essentiel.

Mais ce n'est pas tout. Le quatrième considérant fait état des huit conventions de l'OIT que la Suisse a ratifiées. Quelles sont ces huit conventions? On peut se poser la question, car l'OIT fait état pour sa part, sur son site internet, de 56 conventions ratifiées par la Suisse, dont 47 sont encore en vigueur.

On attend donc des auteurs de la motion un minimum de clarté sur les conventions ratifiées par notre pays, et sur celles qu'ils voudraient que notre Ville respecte. Et l'on aimerait savoir qui, des auteurs de la motion ou de l'OIT, commet une grossière erreur en faisant état d'un nombre de ratifications aussi éloigné de la réalité.

Sans ces précisions, il apparaît à l'Union démocratique du centre qu'aucun conseiller municipal doté de bon sens ne saurait cautionner cette motion. En effet,

si l'on demande «de régler contractuellement (...) le respect des dispositions», il conviendrait pour commencer que les proposant·s sachent eux-mêmes ce qu'ils veulent, et qu'ils soient capables de préciser les conventions concernées, afin que nous puissions au minimum prendre connaissance des dispositions qu'elles contiennent.

Pour ces différentes raisons, l'Union démocratique du centre ne peut entrer en matière sur cette motion.

**M<sup>me</sup> Marie Chappuis** (DC). Le Parti démocrate-chrétien entrera en matière sur ces deux motions, qui ne mangent pas de pain, puisque leurs invites sont appliquées, en tout cas tant par la Confédération que par le Canton.

En ce qui concerne plus particulièrement la motion M-864 sur les achats publics et équitables, le Canton sortira dans le courant du mois de juin le *Guide des achats professionnels responsables*, qui est le fruit d'un énorme travail mené par le Service cantonal du développement durable et par le Département des finances. Ce guide sera à la disposition de toutes les collectivités publiques, et donc des communes. Nous espérons que la Ville de Genève en fera un bon usage dans ses achats.

Nous pensons que la Centrale municipale d'achat et d'impression de la Ville, qui est largement dotée si l'on se fie au rapport de la Cour des comptes, pourra mettre en vigueur les bons conseils de ce guide, sans engager de nouvelles personnes, comme le laissait entendre quelque peu M. Lopey Quirland.

Il est très bien d'encourager l'achat de produits du commerce équitable, mais je crois qu'il faut être réaliste. On ne peut pas complètement tracer un produit, c'est extrêmement difficile. L'idée de ces motions n'est pas de demander l'impossible à l'administration, du point de vue du Parti démocrate-chrétien en tout cas, mais c'est de l'encourager à poursuivre sur cette voie.

Pour toutes ces raisons, nous entrerons en matière, mais nous proposons le renvoi direct au Conseil administratif, parce qu'il ne nous semble vraiment pas indispensable de passer en commission pour des choses déjà réglées, tant au niveau de la Confédération que du Canton.

**M. Edgar Bordier** (R). Notre groupe radical avait quelques doutes quant à l'utilité de ces deux motions liées. En revanche, nous proposons également le renvoi au Conseil administratif. J'explique les raisons qui ont motivé nos doutes. Premièrement, les vérifications de l'application des demandes de ces motions portent un coût qui serait évidemment à charge des contribuables.

Deuxièmement, par principe, nous ne sommes pas persuadés que cela rende un service aux populations des pays fournisseurs que de ne pas acheter leurs produits, sous prétexte que les moyens de production ne répondent pas à nos critères et à nos valeurs. Si vous dites cela aux pays producteurs, aux paysans locaux, dans les pays où tout n'est pas rose, vous vous retrouverez certainement avec une immense majorité de gens qui vous demanderont: «S'il vous plaît, achetez nos produits!» Même si, effectivement, les droits humains tels que nous les percevons ici ne sont pas forcément respectés.

Nous proposons donc le renvoi de ces motions directement au Conseil administratif.

**M. Christian Lopez Quirland (S).** Sans entrer dans le vif du débat, je ferai toutefois quelques remarques préalables. Nous nous étonnons, au nom de l'Alternative, de voir que nous sommes face à un Conseil municipal qui, souvent, se plaint de ne pas pouvoir gérer ou piloter les politiques... C'est tout le temps le Conseil administratif...

Là, nous avons deux motions qui nous donnent la possibilité de faire de la politique, de gérer, d'intervenir sur ce que signifie acheter de manière durable et équitable. Il s'agit également de définir, de mettre l'accent sur ces thématiques, de développer et de donner plus de poids à nos entreprises. On nous dit qu'il faut les renvoyer au Conseil administratif... Il n'y a rien à voir, circulez, Mesdames et Messieurs!

Je trouve cela, à titre personnel, extrêmement dommage, parce que la commission Agenda 21 – ou une autre commission – aurait, si on lui renvoyait ces motions, la possibilité de faire un exercice tout simple. Je vous donne juste un exemple. Il y a deux labels par rapport aux pierres, ou au béton, et nous ne savons pas s'ils sont utilisés lors de l'attribution des mandats d'achats publics. L'Alternative est intéressée de savoir si on les applique, au même titre que d'autres villes.

Je n'interviens pas de manière approfondie sur les propos de notre collègue M. Hämmerli, mais nous ne sommes pas d'accord. Je crois que l'on confond OIT, Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI). Ce qui se passe dans le monde entier n'est pas la faute de l'OIT – en tout cas jusqu'à preuve du contraire – mais plutôt celle du FMI et des banques, qui nous mettent dans la mouise.

A ce niveau-là, il est fondamental d'avoir une vision un peu plus claire et transparente. Elle permettra, nous en sommes certains, à la Ville de Genève d'être un acteur fondamental et de montrer l'exemple. En tant que ville internationale, nous ne pouvons pas, Mesdames et Messieurs, nous permettre de vivre sur le dos de la pauvreté, de l'exclusion du monde entier, de ceux qui sont de l'autre côté

de nos frontières dans le Sud, ni sur l'exploitation de nos entreprises et de nos travailleurs à nous.

**M<sup>me</sup> Marie Chappuis** (DC). Le Parti démocrate-chrétien est d'accord d'entrer en matière, mais il n'est pas d'accord de faire une usine à gaz et d'en reparler encore pendant des dizaines et des dizaines de séances de commission. C'est une question de bon sens. Le débat a déjà été mené au niveau du Grand Conseil, de multiples auditions ont eu lieu, le *Guide des achats professionnels responsables* a été élaboré très étroitement avec toutes les communes.

Il nous semble donc que la question est réglée et que nous pouvons maintenant passer rapidement à autre chose, avec la vigueur nécessaire, plutôt que perdre du temps. A la vitesse où nous traitons les objets en commission, puis en plénière, si nous renvoyons ces deux motions en commission, elles n'entreront pas en vigueur avant trois ans... si nous sommes rapides! Alors autant les renvoyer directement au Conseil administratif et travailler pour l'intérêt général. Je comprends que M. Lopez Quirland tienne à ses motions et qu'il ait envie d'en parler en commission, mais je crois qu'il faut travailler pour l'intérêt général. Renvoyons ces motions au Conseil administratif et passons à autre chose!

**La présidente.** Le bureau souhaite saluer à la tribune du public M. Miguel Limpo, notre ancien collègue et député. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la prise en considération de la motion M-864 est acceptée par 45 oui contre 15 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission Agenda 21 est refusé par 45 non contre 18 oui.

**La présidente.** La motion est donc renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

#### MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de sensibiliser et d'informer l'ensemble de l'administration publique, et en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics, sur les possibilités

existantes de faire des acquisitions qui soient durablement sociales, écologiques et économiques, et d'informer la population sur les mesures décidées et mises en œuvre;

- de favoriser les achats de produits issus du commerce équitable. Pour Genève, les domaines sont multiples: produits alimentaires, matériel de voirie, textiles, matériel de sport, etc.;
- d'intensifier le développement de réseaux avec d'autres collectivités publiques dans le cadre de la Communauté d'intérêt écologie et marchés Suisse (CIEM) ou au-delà par le biais du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI).

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**Mise aux voix, la prise en considération de la motion M-865 est acceptée par 40 oui contre 23 non.**

*Mis aux voix, son renvoi à la commission Agenda 21 est refusé par 45 non contre 17 oui.*

**La présidente.** Cette motion est également renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de régler contractuellement avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de services, en Suisse ou à l'étranger, le respect des dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail et de vérifier que ces dispositions soient respectées.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, il est 18 h 55, je trouverais malvenu d'aborder le point suivant de notre ordre du jour. Je vous propose donc de faire une pause jusqu'à 20 h 30. Excellent appétit!

**9. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**10. Interpellations.**

Néant.

**11. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 18 h 55.

## SOMMAIRE

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. Communications du Conseil administratif . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 6458 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 6458 |
| 3. Motion du 18 février 2009 de M <sup>mes</sup> Isabelle Brunier, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquier Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Christiane Olivier, MM. Grégoire Carasso et Gérard Deshusses: «Pour une meilleure information des locataires et usagers des locaux appartenant à la Ville concernant la valeur patrimoniale de ces lieux» (M-849) . . . . . | 6460 |
| 4. Motion du 6 avril 2009 de M <sup>mes</sup> Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Véronique Paris, MM. Gérard Deshusses, Christophe Buemi et Christian Lopez Quirland: «Pension en espace de vie infantine et crèche: diminuer le taux d'effort pour les familles aux revenus en dessous de 30 000 francs» (M-859) . . . . .                       | 6463 |
| 5. Motion du 6 avril 2009 de M <sup>mes</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, MM. Gérard Deshusses, Christophe Buemi et Christian Lopez Quirland: «En attendant le CEVA, un guichet à la gare des Eaux-Vives» (M-860) . . . . .                                                             | 6471 |
| 6. Motion du 6 avril 2009 de M <sup>mes</sup> Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Isabelle Brunier, Alexandra Rys, Anne-Marie Gisler, Catherine Buchet-Harder, MM. Yves de Matteis et Christian Zaugg: «Pour une meilleure accessibilité des centres sportifs par les piétons» (M-861) . . . . .                                                                                | 6474 |
| 7. Motion du 6 avril 2009 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Georges Queloz, M <sup>mes</sup> Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel et Linda de Coulon: «Fonction publique: pour que les négociations avancent» (M-862) . . . . .                                                                                                                                                                | 6478 |
| 8.a) Motion du 6 avril 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M <sup>mes</sup> Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquier                                                                                                                                                                                                  |      |

Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris: «Pour des achats publics équitables» (M-864) .....	6486
8.b) Motion du 6 avril 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M <sup>mes</sup> Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris: «Pour le respect des conventions de l'OIT dans l'attribution des marchés publics de la Ville de Genève» (M-865) .....	6487
9. Propositions des conseillers municipaux .....	6495
10. Interpellations .....	6495
11. Questions écrites .....	6495

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*